Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLICS

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures et d'usage conditionnel lors de la séance du 20 décembre 2021 débutant immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes. En raison de la limitation du nombre de places, les personnes qui souhaitent assister aux séances du conseil sont invitées à réserver leur place sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : villedemont-tremblant.qc.ca/conseil. Pour tout besoin d'assistance, communiquez avec le Service du greffe au 819 425-8614.

Toute personne intéressée peut transmettre des commentaires ou questions en lien avec l'une des demandes ci-dessous, comme suit :

1- par courriel : greffe@villedemont-tremblant.qc.ca;
2- par le formulaire en ligne disponible sous la rubrique SÉANCES DU CONSEIL;
3- en déposant son enveloppe avec la mention « Commentaires - Dérogations mineures » à l'hôtel de ville dans la boîte « Greffe » prévue à cet effet placée dans le hall de la réception;
4- par courrier à : Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant, Québec, J8E 1V1.

Les commentaires et questions seront acheminés aux membres du conseil pour considération.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
432, boulevard du Docteur-Gervais *2021-DM-309*	Autoriser : • qu'il y ait deux arbres plutôt que trois pour 450 m²; • l'absence d'arbre en cour avant alors que le règlement exige que 30 % des arbres soient en cour avant.
270, chemin des Boisés *2021-DM-316*	Autoriser la régularisation : • d'une remise isolée en cour avant alors que le règlement ne le permet pas; • d'une allée d'accès ayant une pente de 7 % plutôt que de 3 % sur 5 m à partir de l'assiette de la rue; • de la présence de végétation artificielle sur une superficie de 67,6 m² alors que le règlement ne le permet pas.
145, rue de la Clairière *2021-DM-319*	Autoriser la régularisation : • d'un agrandissement ayant une section du bâtiment dont la superficie au sol sur fondation sur pieux est de 32,08 % plutôt que de 20 %; • d'un foyer extérieur et d'une pergola en cour avant alors que le règlement ne le permet pas; • de la présence de végétation artificielle sur le terrain alors que le règlement ne le permet pas; • d'une clôture en cour avant ayant une opacité de 100 % plutôt que de 50 %.
620 - 624, rue Desjardins *2021-DM-343*	Autoriser la régularisation : • de deux thermopompes situées en cour avant alors que le règlement ne le permet pas; • d'un escalier extérieur menant au sous-sol qui empiète à l'intérieur de la cour avant alors que le règlement ne le permet pas.
Impasse des Bécasseaux Lot 6 448 823 du cadastre du Québec *2021-DM-351*	Autoriser la création d'un lot ayant une largeur de 25,2 m plutôt que de 50 m dans la courbe du rond-point.
1763, route 117 *2021-DM-353*	Autoriser la création d'un lot résidentiel ayant une largeur de 48,02 m plutôt que de 50 m.
159, chemin Séguin *2021-DM-356*	Autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel ayant : • une marge latérale gauche de 2,89 m plutôt que de 6 m; • un empiètement de la cheminée à l'intérieur de la marge latérale gauche de 2,94 m plutôt que de 0,6 m.
977, rue Labelle *2021-DM-359*	Autoriser la construction de deux aires de stationnement ayant : • une aire d'isolement de 0,5 m plutôt que de 1 m entre la galerie et le grand stationnement; • une aire d'isolement de 0 m plutôt que de 1 m entre la galerie et la petite aire de stationnement; • une aire d'isolement de 0 m plutôt que de 1 m entre le bâtiment et la petite aire de stationnement.
441, boulevard du Docteur-Gervais *2021-DM-367*	Autoriser l'absence d'arbre en cour avant alors que le règlement exige que 30 % des arbres soient en cour avant.
424, boulevard du Docteur-Gervais *2021-DM-368*	Autoriser l'absence d'arbre en cour avant alors que le règlement exige que 30 % des arbres soient en cour avant.
420, boulevard du Docteur-Gervais *2021-DM-369*	Autoriser l'absence d'arbre en cour avant alors que le règlement exige que 30 % des arbres soient en cour avant.
884, rue de Saint-Jovite *2021-DM-371*	Autoriser la seconde phase d'un projet d'agrandissement : • situé à 0,26 m plutôt qu'à 2 m de la ligne avant; • ayant une corniche à 0,02 m plutôt qu'à 0,3 m de la ligne avant; • ayant une section du bâtiment dont la superficie au sol sur fondation sur pieux est de 27 % plutôt que de 20%; • sans aire d'isolement entre l'allée d'accès existante et le bâtiment principal, ainsi qu'entre le bâtiment principal et la ligne avant; • ayant une allée d'accès située à 0 m plutôt qu'à 1 m du bâtiment; • ayant des cases de stationnement dans l'aire de manœuvre des conteneurs de matières résiduelles alors que le règlement ne le permet pas.
113, rue de Beauvallon *2021-DM-373*	Autoriser la présence d'une deuxième remise alors que le règlement en permet une seule.
Chemin des Quatre-Sommets Lot 6 353 054 du cadastre du Québec *2021-DM-392*	Autoriser la construction d'un bâtiment principal à 15,21 m plutôt qu'à 20 m de la limite de la zone adjacente TF-622.
435, boulevard du Docteur-Gervais *2021-DM-394*	Autoriser l'absence d'arbre en cour avant alors que le règlement exige que 30 % des arbres soient en cour avant.
437, boulevard du Docteur-Gervais *2021-DM-395*	Autoriser l'absence d'arbre en cour avant alors que le règlement exige que 30 % des arbres soient en cour avant.
439, boulevard du Docteur-Gervais *2021-DM-396*	Autoriser l'absence d'arbre en cour avant alors que le règlement exige que 30 % des arbres soient en cour avant.
Demande d'un usage conditionnel	
110, chemin des Deux-Criques *2021-UC-365*	Autoriser un bureau administratif à l'intérieur de la résidence.

*Nous vous invitons à consulter le site Internet de la Ville sous la rubrique SÉANCES DU CONSEIL pour connaitre tout changement à la tenue des séances pouvant résulter des directives de la Santé publique.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que conformément *au Règlement (2019)-170 sur la démolition d'immeubles* le comité de démolition tiendra une séance le **13 décembre 2021 à 8 h 30**, à l'hôtel de ville de Mont-Tremblant situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Au cours de cette séance, le comité statuera sur la demande d'autorisation de démolition visant l'immeuble suivant :

- 135, chemin Paquette

En raison de la limitation du nombre de places, les personnes qui souhaitent assister à la consultation sont invitées à réserver leur place à compter du 1er décembre 2021 à midi (villedemont-tremblant.qc.ca/consultations). Pour tout besoin d'assistance, communiquez avec le 819 425-8614.

Toute personne désirant s'opposer à la démolition de l'un de ces immeubles doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage de celui-ci sur l'immeuble concerné, **soit avant 11 décembre 2021**, faire connaître par écrit son opposition motivée par courrier électronique ou par courrier à l'adresse suivante :

Mme Claudine Fréchette, greffière
Ville de Mont-Tremblant
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1
cfrechette@villedemont-tremblant.qc.ca

Toute personne pourra, dans les 30 jours de la diffusion de la séance du comité, interjeter appel de cette décision devant le conseil en avisant par écrit la greffière, aux coordonnées mentionnées ci-dessus.

Donnés à Mont-Tremblant, ce 1er décembre 2021.

Claudine Fréchette
Greffière